

**Monsieur Michel Mercier  
Président du Conseil général  
Hôtel du Département du Rhône  
69483 Lyon Cedex 03**

**Objet : subvention de 1000 euros à l'association « Faire comme à Givors »**

Monsieur le président,

Le 19 mars 2011 je vous avais demandé communication du dossier de demande de subvention de l'association « Faire comme à Givors » présidée par M. Djamel Saadna, maire-adjoint de Givors.

Vous m'avez transmis ces documents via votre direction juridique par courrier du 23 mai 2011.

Je note que vous n'avez pas respecté le délai légal d'un mois prescrit par la loi de 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

J'ai pu constater que la demande de subvention de cette association était appuyée par le motif suivant : « *Favoriser le vivre ensemble, à travers des actions d'échange, partage, communication autour des thèmes de solidarité, fraternité, amitié, égalité, liberté, générosité, justice et anti-racisme* »

M. Passi a souhaité que cette demande soit prise en compte sur sa dotation cantonale pour les motifs suivants : « *Interventions des jeunes dans les quartiers et les écoles.* »

Comme je vous l'avais indiqué dans mon courrier du 11 mars 2011 :

« *Cet argent a été utilisé pour publier un tract injurieux et nauséabond contre les conseillers de l'opposition municipale et contre moi-même.*

*Pour vous faire une idée de l'utilisation de l'argent des contribuables du département par cette association je vous joins copie de ce tract distribué dans les boîtes aux lettres de Givors en novembre 2009.*

*Il m'est particulièrement pénible de payer mes impôts locaux sachant qu'ils sont utilisés pour m'insulter personnellement ainsi que certains de mes amis.* »

Vous avez pu constater par vous-même en prenant connaissance du tract financé par votre subvention que Mrs Passi et Saadna ont commis un abus de confiance.

Je vous demande simplement si M. Saadna a bien remboursé au Conseil général les 1000 euros de subvention abusivement utilisés par son association pour réaliser un tract injurieux et diffamatoire.

Si c'est le cas je vous prie de me transmettre le titre de recettes.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le président  
Alain Pelosato**